Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 038-213803349-20220329-DELCCA_2022_3-DE

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-deux, le 29 mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres	**PRESENTS** :	Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente, Nicolle ANGELIER, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL, Franck GENEVAUX, Geneviève COURSIMAULT, Cathy PELOSO
Afférents au CCAS : 10 En exercice : 10		
Présents : 8	**ABSENTS** :	Coralie BOURDELAIN Présidente, Amandine DELATOUCHE
Qui ont pris part au vote : 10		
	PROCURATIONS :	Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET Amandine DELATOUCHE à Cathy PELOSO
Date de la convocation 21 mars 2022		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°3
***OBJET* : Affectation du résultat CCAS 2021**

Du Budget CCAS :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :
- Un déficit de fonctionnement de l'exercice de **1 815,30 €**
- Un excédent de fonctionnement antérieur reporté de **9 882,43 €**

Soit un excédent total de fonctionnement **de 8 067,13 €**

Décide : De reporter en fonctionnement en recette au 002 la somme de **8 067,13 €** au BP 2022.

Il est voté à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 29 mars 2022

Pour Copie Conforme,
La Vice-présidente
Sandrine GAYET

MAIRIE DE REVEL (Isère)